République Française

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
SOUS-DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE
1, Ter avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP

Mission d'appui et de conseil auprès des Autorités Académiques **Tél. 01.49.55.48.30**	**NOTE DE SERVICE** DGER/SDACE/N2000-2085 **DATE :** 07 SEPTEMBRE 2000

OBJET : Modification de la note de service n° 2073 du 18 juillet 2000 ayant pour objet la détermination des jours de travail de certaines catégories de personnels des établissements publics nationaux et locaux d'enseignement technique et de formation professionnelle agricoles.

TEXTES DE REFERENCE :

- arrêté du 30 juillet 1998 (JO. du 13.8.98) relatif au calendrier scolaire des années scolaires 1999-2000 et 2000-2001.
- circulaire DGER/SDACE/NS 95 n° 2003 du 5 mai 1995 ayant pour objet les obligations de service et congés des personnels administratifs, ouvriers, de service et de laboratoire du ministère chargé de l'agriculture.
- note de service DGER/SDACE/N 2000-2073 du 18 juillet 2000 ayant pour objet la détermination des jours de travail de certaines catégories de personnels des établissements publics nationaux et locaux d'enseignement technique et de formation professionnelle agricoles.

DATE DE MISE EN APPLICATION : année scolaire 2000-2001 (date de rentrée des élèves le 5 septembre 2000 pour les zones A, B, C et pour la la Corse le 7 septembre 2000).

La présente note de service s'applique aux personnels administratifs, aux personnels ouvriers, de service appartenant aux corps de catégorie C et D et de laboratoire affectés dans les établissements publics nationaux et locaux d'enseignement technique et de formation professionnelle agricoles.

PLAN DE DIFFUSION :

- DGER diffusion B
- Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt (Services Régionaux de la Formation et du Développement)
- Organisations syndicales de l'enseignement technique agricole public
- Etablissements publics nationaux et locaux de l'enseignement technique et de formation professionnelle agricoles.

.../...

Le ministre de l'éducation nationale a communiqué aux recteurs d'académie la modification du calendrier scolaire concernant les vacances de Noël. La date de début des congés scolaires n'a pas changé mais la date de reprise des cours a été reportée au lundi 8 janvier 2001 au lieu du 4 janvier 2001 prévue initialement.

Cet allongement des vacances scolaires a donc des répercussions sur la détermination des jours de travail des personnels ATOSS.

Je vous prie de trouver ci-joint les nouveaux jours de travail pour les zones concernées par le changement du calendrier scolaire.

Jours de travail du 5 septembre 2000 au 30 juin 2001		
ZONE A	**ZONE B**	**ZONE C**
174	**174**	**174**
CORSE 174		

Jours de travail à effectuer pendant les vacances scolaires			
ZONE A	**ZONE B**	**ZONE C**	**CORSE**
26 jours	**26 jours**	**26 jours**	**26 jours**

Pour les personnels de laboratoire			
ZONE A	**ZONE B**	**ZONE C**	**CORSE**
12 jours	**12 jours**	**12 jours**	**12 jours**

Le Sous-Directeur

A. DETAILLE